

Résolution et recommandations **en vue de l'application du droit à l'éducation pour** **tous les enfants, sans exclusion ni discrimination**

Paris, le 21 juillet 2011 – Suite à son *Congrès international sur le droit à l'éducation des enfants en rupture familiale et sociale**, le BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance) rappelle que dans notre monde interdépendant et globalisé, les Etats gardent la responsabilité première d'assurer le respect du droit à l'éducation pour tous les enfants, sans exclusion ni discrimination. Au-delà des acteurs du monde de l'éducation, la société civile et le secteur économique, notamment les entreprises au titre de leur responsabilité sociale, sont aussi concernés par le respect de ce droit.

Dans la Résolution ci-jointe, qui est rendue publique ce jour et sur laquelle nous attirons votre attention, les participants au Congrès recommandent notamment aux Etats, de garantir et mettre en œuvre, conformément aux traités internationaux qu'ils ont signés et sur la base des principes de non-discrimination et de l'intérêt supérieur de l'enfant, tous les moyens nécessaires pour assurer à chaque enfant se trouvant sur leur territoire, quelle que soit sa situation, la pleine jouissance du droit à l'éducation.

S'agissant des enfants en rupture sociale et familiale, les participants au Congrès du BICE ont notamment souligné la nécessité de renforcer la formation des enseignants, des chefs d'établissement et des autres membres des communautés éducatives afin qu'ils soient mieux préparés à l'accueil de ces enfants, et à repérer leurs besoins particuliers.

Ces résolutions et recommandations, ainsi que les travaux des participants au Congrès, seront développées dans une publication à paraître dans l'année à venir.

À propos du BICE

Créé en 1948, le BICE est une ONG internationale de droit français (1901) présente dans 66 pays sur 4 continents et développant des projets dans 23 pays. Le BICE appuie son action auprès des enfants sur la Convention de l'ONU relative aux Droits de l'enfant (CDE) qu'il a contribué à élaborer et dont il soutient la mise en application. Il a reçu le prix des Droits de l'Homme de la République Française en 1996 et la Grande Cause Nationale "Protection de l'Enfance" en 1997.

*Paris, Maison de l'UNESCO, 23-25 Mai 2011